LOIS RECTIFICATIVES

Le budget 2013 adopté par le Parlement en octobre 2012, a été bâti avec l'hypothèse de consolidation de la croissance économique, notamment grâce à l'accélération de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015. À cet effet, il intègre un volume important d'investissements en progression de 55% par rapport à celui de 2012.

Le financement de certains projets du programme d'investissement était attendu dans le cadre du Groupe Consultatif des bailleurs de fonds organisé à Paris en décembre dernier. Les annonces effectuées par les différents partenaires au cours de cette rencontre ont été supérieures aux attentes du Gouvernement.

Cependant, les contraintes de programmation par les bailleurs des contributions indiquées ainsi que la nécessité de finaliser les études techniques de certains projets pour permettre la réalisation effective des opérations, commande l'ajournement de l'inscription desdits projets au budget 2013.

Par ailleurs, l'évolution de l'exécution d'autres projets a permis de mieux apprécier le niveau des besoins réels. Il en est de même pour certains projets importants non dotés ou insuffisamment dotés mais aussi pour des projets cofinancés non pris en compte initialement dans le budget, en raison de la non finalisation des conventions y afférentes.

L'effet conjugué de ces facteurs ainsi que d'autres évolutions au niveau des recettes, commandent la révision du budget, objet du présent collectif 2013.

Ainsi, au titre des dépenses, en lieu et place du retrait des projets dont le financement était adossés aux ressources immédiates du Groupe Consultatif, sont intégrés dans le budget, de nouveaux projets dont les conventions de financement ont été signées en cours d'année et qui ont un degré de maturité avancé.

En outre, le projet de loi de finances rectificative 2013 reflète le relèvement des crédits de certains projets en cours, en rapport avec la bonne évolution de leur exécution. De même, il prend en compte l'ajustement des crédits au niveau des besoins réels des services et certaines activités importantes non dotées.

Au niveau du service de la dette publique, il retrace la révision à la baisse des échéances, liée principalement à l'ajournement en 2012, de l'émission des coupons de titres publics dont le remboursement des intérêts avait été anticipé dans le budget initial. Cette réduction du service de la dette publique s'explique également par les gains sur la variation de taux de change du dollar enregistrée lors du règlement des échéances des premiers mois de l'année.

Au titre des ressources, les prévisions sont ajustées au regard de l'évolution récente de la conjoncture économique et financière. Ainsi, est reflété dans les projections, l'impact de la baisse de la production de cacao et du prix sur le marché international. Ces ajustements